

CONTACTS :

Permanences au siège de la CGT :

**Tous les mardis et vendredis après-midi**

Bourse du Travail - 9 rue des Frères Magen – 47000 AGEN

Tél : **06 87 80 01 98**

Mail : [territoriaux.agen@udcgt47.fr](mailto:territoriaux.agen@udcgt47.fr)

Site Internet : [territoriauxagen.wifeo.com](http://territoriauxagen.wifeo.com)

**N° 4 – avril 2025**

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires  
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

## Un robinet fermé mais qui goutte encore ... Le prétexte d'un engagement municipal "*financier*" qui vous arrange bien !

Nous avons tous reçu ce mail de restriction budgétaire et de non-recrutement d'agent jusqu'au mois de juin !

### Nous voulons bien faire preuve de solidarité mais à plusieurs conditions :

- De ne pas augmenter les indemnités d'élu. e,
- De penser aux difficultés des agents sur la qualité de vie au travail,
- De revoir le système des mutations internes,
- D'éviter les réunions à midi et les petits déjeuners pour diminuer les dépenses repas,
- De minimiser les frais de bouches lors des conseils municipaux et communautaires,
- De minimiser les quelques milliers d'euros (**772 000 euros**) que les dix plus hauts salaires de notre agglomération se partagent,
- De baisser l'investissement démesuré au club fanion du SUA Rugby,
- De cesser les travaux pharamineux, d'anticiper et de gérer une meilleure planification pour éviter des frais supplémentaires,
- D'évaluer correctement les dépenses pour ces mêmes travaux... afin que ce ne soit pas les collègues qui soient contraints de finir les chantiers (et donc l'argent des Agenais !)
- De réduire les dépenses pour des audits qui représentent des sommes colossales,
- De minimiser les dépenses pour les vœux et remises de médailles car il existe d'autres formules moins chères et tout aussi conviviales,
- Des dépenses non gérées comme pour les derniers événements marquants de destruction de véhicules et de biens publics : la caméra ne remplacera jamais l'humain.

### **Soyons sérieux !**

La même politique dépensière est menée par le gouvernement, avec également l'augmentation des indemnités de nos député.es !

Cette politique ne correspond pas du tout à la réalité de ce que vivent les agent.es et citoyen.nes !

Ne vous étonnez pas que ces mesures d'austérité accentuent et mettent en difficulté le quotidien de nos collègues, avec, en plus (!) la mutualisation en 2015 qui n'a apporté aucun bénéfice, mais :

- **Aucune augmentation du régime indemnitaire,**
- **Pas de revalorisation : ni de la prime au mérite ni de celle de fin d'année !**

**Chers élus**, si vous voulez montrer l'exemple et mettre en place toutes les mesures que nous venons de vous présenter, alors vous gagnerez l'adhésion des agents. Sans effort de votre part, avec de vrais engagements pour la défense du service public, permettez-nous de vous dire que vous êtes à la limite du manque de respect et de considération tant envers vos agent.es, qu'envers vos administrés.

## **Baisse de 10% des indemnités maladie des fonctionnaires : nouvelle offensive austéritaire de Bayrou**

Le nouveau ministre de la Fonction Publique a annoncé une baisse des indemnités des fonctionnaires, une mesure qu'il juge "*difficile mais indispensable*".

Difficile, sans doute, pour les travailleurs qui en paieront le prix, et indispensable, bien sûr, pour maintenir à flot un système néolibéral en pleine déroute.

Ce dimanche 19 janvier, le sénat a voté la baisse du niveau d'indemnisation des fonctionnaires. En cas **d'arrêt maladie de moins de trois mois**, les fonctionnaires verront leur salaire brut indemnisé à hauteur de **90 %** au lieu de 100 %, soit une baisse de leur revenu global pendant toute la durée de l'arrêt.

Cette idée, déjà proposée cet hiver par l'ancien ministre de la Fonction Publique, G. Kasbarian, allait alors de pair avec la volonté d'augmenter à 3 jours le délai de carence dans la fonction publique.

La **raison principale** utilisée pour justifier ce **ciblage systématique des fonctionnaires** est celle d'une prétendue **chasse à l'absentéisme**.

Il semble donc utile de rappeler que s'il y a effectivement des "absences" dans ces secteurs, c'est précisément en raison des conditions toujours plus dégradées et de la précarisation croissante des travailleurs.

En outre, le **matraquage des travailleurs de la fonction publique** est surtout le **cheval de Troie** d'une attaque de grande ampleur dirigée contre l'ensemble des travailleurs, qui seront dans leur ensemble les premiers à subir le saccage des services publics.

Mais surtout, **cette stigmatisation des fonctionnaires au motif de créer des conditions de travail égales entre travailleurs du public et du privé sert à diviser les travailleurs entre eux.**

Cet argument trompeur ignore d'ailleurs les nombreuses luttes victorieuses qui ont permis aux salariés du privé d'obtenir des droits comparables à ceux du public. En réalité, cette prétendue recherche de l'égalité se traduit systématiquement par un **nivellement par le bas, réduisant droits et protections pour tous, au profit de la précarité généralisée.**

Pour obtenir de véritables victoires d'ampleur, il est essentiel de nous organiser dans un front commun de l'ensemble des travailleurs et de rejeter **l'illusion** du "dialogue social". L'heure n'est pas à la négociation, mais à la construction d'un programme offensif. Ce programme doit revendiquer une **augmentation des salaires pour tous, une réduction généralisée du temps de travail, et s'opposer fermement à l'austérité et aux vagues de licenciements imposées par la bourgeoisie.**

## **Indexation (variation) des salaires sur les prix : une opportunité pour améliorer le quotidien des travailleur.ses**

Face à l'inflation sans précédent qui frappe la France ces dernières années, il est plus qu'urgent d'indexer les salaires sur les prix pour permettre aux travailleurs.es de préserver leur niveau de vie et éviter la smicardisation du pays.

### **Une proposition de loi visant à indexer les salaires et traitements sur l'inflation**

Le 19 février, les sénatrices et sénateurs ont examiné la proposition de loi visant à **indexer** (varier) **les salaires et traitements sur l'inflation**.

Seuls les groupes Socialiste, Communiste, Rassemblement démocratique et social européen, et Écologiste ont voté en faveur de l'indexation des salaires.

**Quant aux sénateurs du Rassemblement national, ils n'ont pas souhaité prendre part au vote**, alors que leur programme indique bien : "*Revaloriser les revenus du travail par une incitation forte à l'augmentation des salaires.*"

On voit de nouveau **l'imposture sociale de l'extrême droite** qui annonce défendre les salarié.es dans les discours, mais, dans les actes, il se cache derrière les propositions patronales.

Sans méconnaître le principe de la négociation obligatoire sur les salaires, **cette indexation permettrait a minima de stopper leur tassement systématique à cause de l'inflation** et donc de **maintenir le niveau de vie des travailleurs.es**.

### **Des augmentations collectives contre la smicardisation**

Ces dernières années, salarié.es et agent.es ont subi une inflation des prix galopante qui a durement impacté leur pouvoir d'achat. Le dispositif légal de revalorisation automatique du Smic, certes imparfait, a limité les effets négatifs de l'inflation pour les travailleurs.es qui sont payé.es au Smic.

Cependant, **l'absence de revalorisation automatique de tous les autres salaires a entraîné une "smicardisation" du salariat** :

en 2021, 12 % des travailleurs.es étaient payé.es au Smic, contre **14,6 %** en 2024, soit 2,7 millions de salarié.es.

### **Réactiver l'échelle mobile des salaires**

Il est à noter que **cette proposition de loi sur l'indexation des salaires, si elle n'a pas été adoptée, a quand même été votée par 112 sénatrices et sénateurs**, permettant ainsi de faire un pas important vers le progrès social dans notre pays.

## **Pas besoin de grand débat sur les retraites, les chiffres parlent d'eux-mêmes**

Petit récapitulatif des retraites en Europe :

Attention, l'âge est une chose, mais les **annuités** ce n'est plus la même !

<b>Pays</b>	<b>Âge de départ (années)</b>	<b>Durée de cotisation (année)</b>
<b>France</b>	64	43
<b>Allemagne</b>	62	35
<b>Espagne</b>	67	37
<b>Grèce</b>	67	40
<b>Italie</b>	66	42
<b>Portugal</b>	66	40
<b>Hongrie</b>	65	40